

Conseils & astuces

Dépenses liées au logement

Vérifiez que vos dépenses d'eau, d'électricité, de téléphonie, soient cohérentes avec votre situation familiale et votre logement.

Crédit

Évitez les crédits pour les dépenses courantes telles les cartes de paiement grandes surfaces.

Alimentation

- . Cuisinez en grande quantité et congelez.
- . Les plats cuisinés sont plus onéreux que ceux que l'on réalise.
- . Faire la liste des courses et la respecter.

Services de prêts

Utilisez les services de prêts (bibliothèque, médiathèque, ludothèque...).

Petites dépenses

Tenez compte des «petites dépenses diverses» qui, additionnées, représentent une somme non négligeable (baguettes, tabac, presse...).

Avantages sociaux

Pensez à vous informer sur les avantages proposés par les Comités d'Entreprise ou Comités d'Oeuvres Sociales (vacances, restauration, loisirs...).

Loyer, crédit maison

Consacrez une part raisonnable de votre budget au loyer ou au crédit accession à la propriété (30 % environ).

Simulateurs



Gérez votre budget en ligne ! Vous trouverez plusieurs applications adaptées à vos besoins.



Mai Janvier 2020



Fiche budget N° 4

Gestion du budget



Gérer son budget : quelle méthode utiliser ?

Un budget est composé de ressources (salaires, prestations...) et de dépenses (loyer, assurances, impôts, alimentation...).

Établir un budget, c'est prévoir ses dépenses en fonction de ses ressources, le gérer, le contrôler, l'ajuster.

Organiser

- . classez vos courriers et factures : lire, trier, ranger
- . conserver les tickets de caisse et les talons de chèques complétés pour tenir ses comptes régulièrement
- . utilisez un outil de gestion qui vous convient : manuscrit ou informatique
- . optez pour le paiement mensuel de vos charges et veillez à ce que votre compte soit approvisionné.

Attention aux frais bancaires en cas de rejet des prélèvements.

La gestion du budget permet de :

- . connaître ses ressources
- . évaluer et planifier les dépenses courantes et les charges fixes
- . connaître le solde disponible
- . intégrer l'imprévisible
- . financer un projet ou autre achat important

Gérer

Établir un budget et le suivre.



Hiérarchiser les dépenses

- Classez vos dépenses par ordre de priorité :
- . les charges fixes
 - . les dépenses occasionnelles

Gérer, c'est avant tout prévoir...

Favoriser l'équilibre entre les revenus et les dépenses

- . salaires
- . prestations familiales
- . indemnités chômage
- . pensions



- . **Courantes** : alimentation, entretien, transport...
- . **Fixes** : loyer, eau, impôts...
- . **Occasionnelles** : équipement de la maison, véhicule...

Prévoir une épargne de précaution pour faire face aux imprévus et financer des projets.

Carte à débit différé : amie ou ennemie selon l'usage.

Elle retarde le règlement de tous les achats effectués sur une période choisie et autorise ainsi une plus grande souplesse dans la gestion du budget. En revanche, le retrait d'argent au distributeur est débité immédiatement du compte.

L'avantage :
Elle permet une avance de trésorerie.

L'inconvénient :
. coût plus élevé que la carte à débit immédiat, il faut compter 8 à 10 euros supplémentaires

. la formule peut générer des découverts avec facturation d'agios si, à la fin du mois, le compte n'a pas un solde suffisant pour éponger les dépenses

Prudence :
. à considérer comme une carte de crédit
. à utiliser si l'on procède à une gestion rigoureuse des comptes

En cas de difficultés financières, réagissez rapidement

Certains accidents de la vie (divorce, chômage, maladie...) peuvent déséquilibrer le budget.

Dans ce cas :

- . faire la liste de vos dettes
- . contacter les banques et les créanciers
- . recenser les possibilités d'aide personnelle : épargne, solidarité familiale...
- . solliciter les organismes sociaux (CMS, Caf, Cnam...)

Pour tenter de rééquilibrer votre budget :

- . **diminuez vos charges** en remplaçant un bien coûteux par un autre plus économique (véhicule, logement)
- . **renoncez à certains achats** pouvant être différés
- . **négochiez ou cessez des abonnements** (Internet, téléphonie mobile, télépayante...)
- . **tentez de négocier les modalités de votre crédit** (allongement de la durée des remboursements, interruption momentanée de vos obligations de remboursement...)
- . **étudiez les propositions de rachat de crédits** (substitution d'un ou plusieurs crédits déjà existants par un seul crédit à taux fixe et à durée fixe pour une diminution des mensualités)

! Un rachat de crédit doit rétablir le budget et non pas l'aggraver. Restez vigilant aux modalités du crédit (taux, durée, mensualités...).

Vous n'avez trouvé aucune solution, vous pouvez donc :

envisager de saisir la commission de surendettement en vous adressant à la Banque de France.